

BUDGET PRIMITIF 2025

Rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
La section de fonctionnement.....	6
A. Les dépenses de fonctionnement.....	7
1. Les charges à caractère général	8
2. Les charges de personnel.....	10
3. Les autres charges de gestion courante.....	10
4. Les charges financières	12
5. Les opérations d'ordre	12
B. Les recettes de fonctionnement.....	13
1. La fiscalité locale	13
2. Les dotations et autres participations	15
3. La tarification des services publics locaux	16
4. Les autres recettes	16
5. Les recettes d'ordre	16
La section d'investissement :	17
A. Les dépenses d'investissement.....	19
1. Les dépenses d'équipement	19
2. Le remboursement du capital de la dette	23
3. Les opérations d'ordre.....	23
B. Les recettes d'investissement.....	24
1. Les recettes fiscales	25
2. Les subventions d'équipements	25
3. L'emprunt.....	25
4. Les recettes d'ordre	26
5. L'autofinancement	26
La capacité d'autofinancement	27

INTRODUCTION

Le vote du budget primitif constitue la deuxième étape du cycle annuel budgétaire des communes, après le débat d'orientations budgétaires, et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il est voté après la tenue d'un débat d'orientations budgétaires, qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2024.

En principe, son vote devrait intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice toutefois, la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril de l'exercice en raison de sa corrélation avec les données transmises par les services de l'Etat lors du 1er trimestre de l'année N.

Ainsi, la Municipalité vote, depuis quelques années, son budget en janvier avec l'objectif pour 2026 de le présenter en décembre 2025.

Cette démarche présente l'avantage de pouvoir lancer les marchés dès le début de l'année et de commencer les travaux au cours de l'été. Néanmoins, les recettes prévisionnelles au budget primitif restent d'autant plus incertaines pour l'année 2025 en l'absence de vote du budget de l'Etat.

En effet, à la suite de la motion de censure votée par les députés à l'Assemblée nationale, le 5 décembre 2024, conformément à la procédure prévue à l'article 49.3 de la Constitution du 4 octobre 1958, entraînant la démission du Gouvernement, les débats portants sur le PLF 2025 ont pris fin. Cette situation politique particulière et inédite n'a pas permis au Gouvernement de déposer un nouveau budget avant le 31 décembre 2024.

Dans cette hypothèse, la Constitution prévoit une reconduite par douzième du budget n-1 pour chaque mois écoulé avant le vote du budget n. Par conséquent, la loi de finances pour 2024 sera appliquée durant cette période et ses mesures relatives aux collectivités territoriales seront reconduites. Il faudra néanmoins prendre en compte la situation financière du pays qui a conduit le Gouvernement à demander aux Collectivités Territoriales des économies drastiques induisant une baisse des dotations.

Pour apporter davantage de précisions, et bien que la Loi de Finances pour 2024 s'applique pendant cette période, une fois la Loi de Finances pour 2025 votée et entrée en vigueur, une régularisation des dépenses et des recettes sera effectuée rétroactivement. Ainsi, durant l'année 2025, les Collectivités Territoriales pourront bénéficier de remboursements ou seront soumises à des versements de la part de l'Etat afin de respecter les nouvelles mesures qui entreront en vigueur concomitamment à la Loi de Finances pour 2025.

L'analyse du Budget Primitif (BP) 2025 confirme l'« effet ciseaux » pour la Municipalité : les dépenses de fonctionnement continuent de croître plus rapidement que les recettes, en raison d'une déflation très lente mais également du fait de l'impact des décisions réglementaires prises par l'Etat sur les charges de personnel et du poids des contributions obligatoires.

Parallèlement, et comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les ressources locales s'effritent progressivement. La Ville conserve la même trajectoire financière : poursuite d'une gestion rigoureuse de ses dépenses réelles de fonctionnement, optimisation de ses ressources, sans avoir recours au levier fiscal, afin d'investir toujours plus pour relever les défis de demain.

En 2025, l'objectif sera d'assurer la continuité du financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI), présenté dans les grandes lignes lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024.

Le PPI intègre les investissements indispensables à l'attractivité du territoire de la Ville et à la préservation de la qualité de vie des Brévannais, notamment par la recherche de co-financement et par le recours maîtrisé à l'emprunt dans un contexte de taux d'intérêts qui restent relativement élevés.

Le budget primitif 2025 s'inscrit donc dans un contexte économique global instable mais qui s'accompagne toujours d'une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir.

Il se présente globalement selon le tableau ci- dessous :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	15 283 090,96	40 928 557,00	56 211 647,96
Recettes	15 283 090,96	40 928 557,00	56 211 647,96

Le budget est ainsi équilibré :

- Section d'investissement : 15 283 090,96 €,
- Section de fonctionnement : 40 928 557,00 €,
- Soit un budget global pour l'année 2025 de 56 211 647,96 €.

Compte tenu du vote relativement tôt de ce budget et des résultats de clôture non arrêtés à ce jour, les résultats ne peuvent pas être repris par anticipation. Ils seront repris au moment du Budget Supplémentaire dont le vote sera programmé en juin 2025.

L'équilibre du budget primitif des deux sections détaillées par chapitre se présente ainsi :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 731 741,53	013 - ATTENUATION DE CHARGES	115 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	20 100 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 702 163,00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	73 - IMPOTS ET TAXES	8 090 352,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 363 844,48	731 - FISCALITE LOCALE	23 128 592,00
66 - CHARGES FINANCIERES	825 586,01	74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 236 573,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	431 577,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 587 384,98	76 - PRODUITS FINANCIERS	44 300,00
042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 310 000,00	042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00
Total général	40 928 557,00	Total général	40 928 557,00

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 587 384,98
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 310 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	391 112,00	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 513 334,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	8 520,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 180,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	770 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	115 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 215 585,90
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 699 464,96	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 241 600,08
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 630 000,00	204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	410 000,00		
Total général	15 283 090,96	Total général	15 283 090,96

La répartition des dépenses par politiques publiques est indiquée selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total BP 2025
Services Généraux	35 055 122,82	6 998 082,72	42 053 205,54
<i>dont contribution GPSEA</i>	6 729 632,00	-	6 729 632,00
<i>dont remboursement des annuités de la dette</i>	777 586,01	4 513 334,00	5 290 920,01
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	1 587 384,98	-	1 587 384,98
<i>dont dotations aux amortissements et aux provisions</i>	2 310 000,00	-	2 310 000,00
<i>dont masse salariale</i>	20 100 000,00	-	20 100 000,00
Sécurité	999 165,00	565 598,28	1 564 763,28
Enfance	1 224 165,25	1 425 520,00	2 649 685,25
Culture	136 289,28	-	136 289,28
Centre de loisirs - Sports - Jeunesse	631 878,65	3 849 300,00	4 481 178,65
Secteur social	1 197 795,00	2 350,00	1 200 145,00
<i>dont Subvention CCAS</i>	950 000,00		950 000,00
Seniors	199 600,00	-	199 600,00
Crèches	447 121,00	3 900,00	451 021,00
Logements	19 180,00	3 500,00	22 680,00
Cadre de vie	942 160,00	2 420 540,00	3 362 700,00
Développement Economique	76 080,00	14 300,00	90 380,00
Total BP 2024	40 928 557,00	15 283 091,00	56 211 648,00

Cette répartition par secteur démontre que la Ville veille à assurer ses politiques publiques prioritaires : l'éducation et la jeunesse, la préservation du cadre de vie et la solidarité intergénérationnelle.

Ces dépenses sont présentées hors masse salariale, laquelle est concentrée sur la ligne "services généraux".

La section de fonctionnement

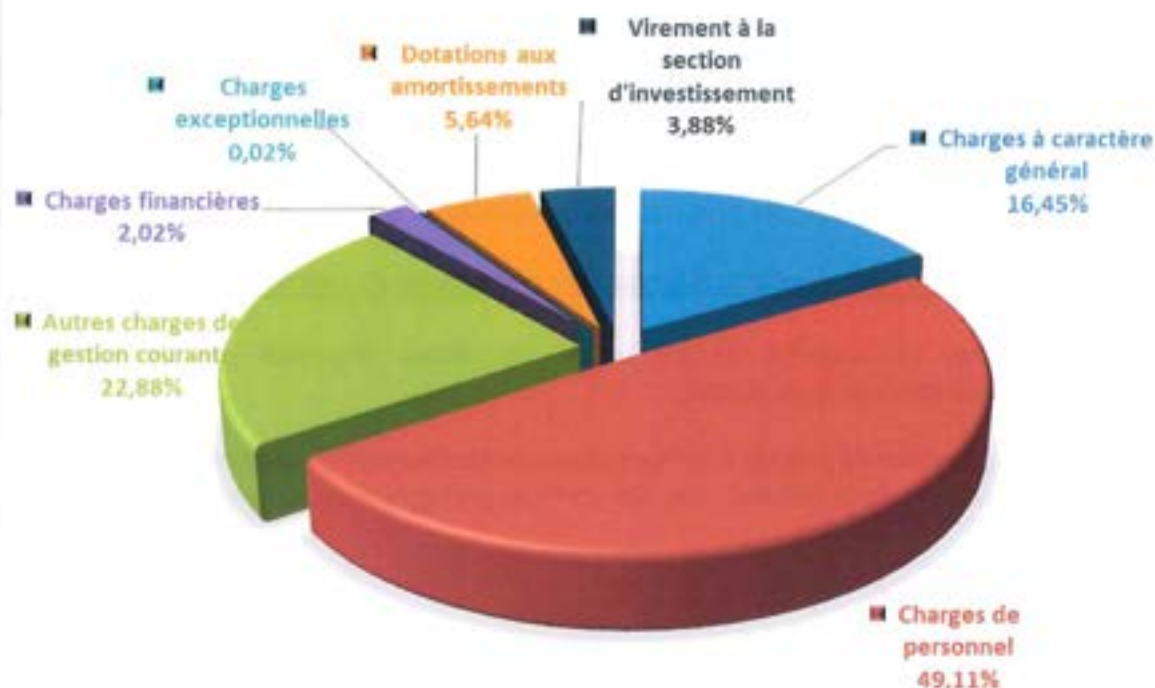
40 928 557 € en 2025 contre 41 736 464 € au BP 2024

A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement par chapitre	BP 2024	BP 2025	% évolution
Charges à caractère général	7 006 543,80	6 731 741,53	-3,92%
Charges de personnel	21 752 390,52	20 100 000,00	-7,60%
Atténuation de charges	0,00	0,00	
Autres charges de gestion courante	9 095 508,92	9 363 844,48	2,95%
<i>Dont subvention CCAS</i>	<i>1 070 000,00</i>	<i>950 000,00</i>	<i>-11,21%</i>
<i>Dont contribution GPSEA</i>	<i>6 583 693,00</i>	<i>6 729 632,00</i>	<i>2,22%</i>
Charges financières	920 142,42	825 586,01	-10,28%
Charges exceptionnelles	5 000,00	10 000,00	100,00%
Dotations aux amortissements	2 112 000,00	2 310 000,00	9,38%
Virement à la section d'investissement	844 878,34	1 587 384,98	87,88%
	41 736 464,00	40 928 557,00	-1,94%

Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent de 1.94 % par rapport au BP 2024 avec des variations hétérogènes constatées sur les dépenses réelles de fonctionnement. Par ailleurs, en neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement restent stables malgré une baisse de 7,6 % des charges de personnel.

REPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



1. Les charges à caractère général : 6 731 741.53 € au BP 2025 contre 7 006 543,80 € au BP 2024

Les charges courantes permettent aux services publics de la Ville de fonctionner correctement. **Ces charges**, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) **constituent le premier poste touché par la hausse des prix.**

Globalement, elles diminuent de 3.92 % par rapport au BP 2024 sous l'effet principalement de la baisse des dépenses énergétiques.

➤ Les dépenses énergétiques : 1 428 428 € au BP 2025 contre 1 949 820 € au BP 2024

Les dépenses énergétiques sont constituées de l'eau, l'électricité, le chauffage urbain et le carburant. Elles représentent 20% des dépenses courantes.

	BP2024	BP 2025	Variation BP2025/ BP2024
Eau	215 650,00	166 580,00	-22,75%
Electricité	889 440,00	662 250,00	-25,54%
Gaz	766 730,00	521 598,00	-31,97%
Essence	78 000,00	78 000,00	0,00%
TOTAL	1 949 820,00	1 428 428,00	-26,74%

Les prévisions 2025 sont en baisse de 26,74% par rapport au BP 2024 à la suite des baisses annoncées par le SIGEIF et le SIPPEREC sur le prix du gaz, et de l'électricité par rapport aux tarifs appliqués en 2024.

Ce recul s'explique également par la reconduction du plan de sobriété sur la période de chauffe 2024/2025. Celui mis en place sur la période de chauffe 2023/2024 a permis de réduire de près de 20% les dépenses énergétiques.

En ce qui concerne le carburant, les prix restants assez stables, il est proposé un budget constant.

➤ Les dépenses incompressibles liées au fonctionnement des services :

Plus généralement, ce chapitre intègre toutes les autres dépenses qui concourent au fonctionnement des services municipaux.

Ces dépenses augmentent de près de 4.88% en raison de leur sensibilité au contexte inflationniste et de la prise en compte de la refacturation des services partagés avec le Territoire (+ 300 K€).

Répartition par postes de dépenses	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2025/BP2024
Entretiens des terrains, des bâtiments, voiries et réseaux	1 362 268,00	1 292 135,28	-5,15%
Contrats de prestation de services	620 228,00	681 727,00	9,92%
Achat de prestations de services	409 230,00	450 750,00	10,15%
Loyers et charges	377 733,00	383 441,00	1,51%
Fournitures de petits équipements	318 641,80	266 114,00	-16,48%
Transports de personnes	298 330,86	223 850,00	-24,97%
Fournitures scolaires et administratives	164 954,09	162 861,30	-1,27%
Entretien des locaux	119 909,00	124 479,00	3,81%
Honoraires et frais d'actes	142 900,00	113 952,00	-20,26%
Impressions	97 975,00	83 475,00	-14,80%
Fiscalité	95 921,00	136 780,00	42,60%
Assurances	287 000,00	256 700,00	-10,56%
Téléphonie	87 382,00	102 760,00	17,60%
Fêtes et cérémonies	349 456,05	428 143,95	22,52%
Formation	111 000,00	103 000,00	-7,21%
Affranchissement du courrier	70 000,00	45 000,00	-35,71%
Vêtements de travail	63 055,00	63 760,00	1,12%
Adhésion	51 300,00	51 705,00	0,79%
Annonces et insertions	22 440,00	25 680,00	14,44%
Services partagés avec GPSEA		300 000,00	#DIV/0!
Combustibles	7 000,00	7 000,00	0,00%
Total	5 056 723,80	5 303 313,53	4,88%

La Ville gère rigoureusement ses dépenses en se réinterrogeant constamment sur les activités des services. Cette bonne gestion a permis une baisse sur les fournitures de petit équipement et les transports de personnes permettant de contrebalancer la hausse d'autres lignes, notamment celles liées à l'animation de la population (achat de prestations de services).

En effet, la mutualisation des sorties et le renforcement des initiatives intergénérationnelles ont été mis en place pour optimiser les coûts. Les efforts rigoureux des services municipaux ont également contribué à réduire la sinistralité, entraînant ainsi une diminution des coûts liés à l'assurance.

Parallèlement, une augmentation est toutefois constatée sur la fiscalité due aux achats de biens réalisés par le SAF et refacturés à la Ville. Il est observé une hausse de la ligne « Fêtes et cérémonies » de 22 % qui se justifie par la finalisation de la méthode comptable, initiée en 2024, pour intégrer les animations de quartiers et les activités dédiées aux seniors.

Enfin, une nouvelle dépense est prévue pour 300 K€ dans le cadre des conventions de services partagés (restauration collective, propreté urbaine et hygiène publique) et dont les modalités de facturation appliquées par GPSEA font l'objet de négociations.

2. Les charges de personnel : 20 100 000 € au BP 2025 contre 21 752 390,52 € au BP 2024

Les dépenses de personnel, estimées à 20,1 M€ sont en baisse de 7,6 % par rapport au budget primitif 2024 et représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Les mesures prises en compte pour la construction du budget 2025 correspondent soit :

A la déclinaison de mesures réglementaires :

- L'incidence du GVT pour 148 K€ (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant du fait des avancements d'échelon, des avancements de grade et des changements de cadres d'emploi liés à la promotion interne.
- L'augmentation envisagée par le gouvernement des cotisations à la CNRACL à hauteur de 4 points, évaluée à 100K€ sur une année.
- La mise en place obligatoire d'une participation à la protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire).

A la prise en compte de mesures non réglementaires et notamment :

- La poursuite de la réaffectation sur des postes vacants d'agents en reclassement professionnel,
- Les recrutements non réalisés en 2024 en raison d'une forte tension du monde du travail dans les différents métiers (ressources humaines, petite enfance, métiers du bâtiment, police municipale ...)
- La mise en place de contrats d'apprentissage, service civique et gratification des stagiaires de plus de deux mois.

En 2025, la rémunération principale des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) est estimée à 6,35 M€ auxquels s'ajoutent 494 K€ de Nouvelle Bonification Indiciaire, indemnités de résidence et supplément familial de traitement et 1,68 M€ d'indemnités diverses, la principale étant le régime indemnitaire (RIFSEP).

Les rémunérations et les primes des personnels contractuels sont évaluées à 5,35 M€, les cotisations à l'URSSAF à 4,7 M€ et celles aux caisses de retraite à 2,3 M€.

Les cotisations obligatoires au CNFPT et au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne sont quant-à elles évaluées à 172 728 €.

3. Les autres charges de gestion courante : 9 363 844,43 € au BP 2025 contre 9 095 508,92 € au BP 2024

Ces charges continuent de progresser avec une variation entre le BP 2025 et le BP 2024 de 2.95 %.

Répartition des autres charges courantes	BP 2024	BP 2025	Variation BP2025/BP2024
FCCT versé à GPSEA	6 583 693,00	6 729 632,00	2,22%
Contribution au CCAS	1 070 000,00	950 000,00	-11,21%
Subvention BSPP	585 000,00	691 051,00	18,13%
Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	308 000,00	308 000,00	0,00%
Indemnités des élus	282 500,00	287 564,83	1,79%
Contributions SAF	-	140 000,00	0,00%
Autres charges exceptionnelles	126 745,00	10 050,00	-92,07%
Licences informatiques		109 590,00	
Contribution pour l'accueil des élèves Brevannais	84 370,92	86 338,00	2,33%
Créances irrécouvrables	33 000,00	32 000,00	-3,03%
Frais de fonctionnement centre photovoltaïque	11 000,00	11 000,00	0,00%
Bourses et prix	11 200,00	8 619,00	-23,04%
Total	9 095 508,92	9 363 844,83	2,95%

Le Fond de compensation des charges transférées (FCCT), qui est versé au Territoire (GPSEA), est estimé à 6 729 632 € et représente la part la plus importante des dépenses après la masse salariale.

L'évolution du FCCT versé à GPSEA de 2,2 % par rapport au BP 2024 a deux origines principales :

- L'actualisation annuelle prévue par la loi (sur la part du FCCT hors DCPS) qui correspond au coefficient d'actualisation forfaitaire des valeurs locatives calculé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024. Cette évolution a été arrêtée à 1.7 %.
- Mise en œuvre du pacte fiscal et financier adopté par le Conseil de territoire en 2022. Ce pacte financier instaure notamment un plancher de 25% et plafond de 35%. Une dynamique fiscale de la Ville qui est plus importante sur l'année n-1 vient augmenter la contribution annuelle sur l'année suivante.

La prévision de la subvention d'équilibre versée au CCAS de la Ville est en baisse de 11.21 % en raison de la baisse de ses charges de fonctionnement due à la fermeture du SAD. Néanmoins, ce soutien pourra faire l'objet d'une actualisation en cours d'année et selon ses besoins afin de poursuivre le soutien des Brevannais en situation de fragilité.

La contribution versée dans le cadre du fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris augmente de 18.13% par rapport au BP 2024.

Les subventions de fonctionnement sont composées du soutien aux associations locales (290 K€), du soutien aux jeunes Brevannais dans le cadre du dispositif « bourse à projets » et de l'aide financière accordée pour l'installation de portails et portes motorisés.

Les autres dépenses n'évoluent que très marginalement par rapport au BP 2024, (versement des indemnités aux élus et frais de formation (287 K€), les contributions versées pour l'accueil d'enfants Brevannais dans les établissements scolaires des autres communes (86 K€)).

Enfin, en raison d'une modification de méthode comptable, il est prévu au titre des autres charges courantes, le coût des licences informatiques pour un montant de 109 K€ et une baisse des charges exceptionnelles.

4. Les charges financières : 825 586,01 € au BP 2025 contre 920 142,42 € au BP 2024

Il s'agit des intérêts versés dans le cadre des emprunts à échoir au 1^{er} janvier 2025.

Cette prévision 2025 diminue de 10% par rapport au BP 2024 justifiée par la continuité progressive de baisse des taux d'intérêts en 2025 et l'extinction de certains prêts.

La prévision se répartit de la façon suivante :

- Intérêts de la dette de la Ville : 757 056 € ;
- Intérêts de la dette liée à la reprise des emprunts de la SEM ALB : 42 911 € ;
- Enveloppe prévisionnelle pour se prémunir d'une hausse des taux sur les emprunts contractés avec un taux variable : 34 725 € ;
- Intérêts courus non échus : - 57 105,99 €.

Le taux d'endettement moyen 2025 est évalué à 2,47 % (contre 2,38% en 2024).

Ce poste fera l'objet d'un ajustement à la hausse pour intégrer les intérêts financiers liés aux nouveaux emprunts contractés et mobilisés en 2025.

5. Les opérations d'ordre : 3 897 384,98 € au BP 2025 contre 2 956 878,34 € au BP 2024

Les opérations d'ordre sont composées des dotations aux amortissements, du virement de la section de fonctionnement et des provisions.

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2025
023	023	Virement de la section de fonctionnement	1 587 384,98
042	6811	Dotations aux amortissements	2 200 000,00
042	6815	Provisions pour risques et charges	60 000,00
042	6817	Provisions pour créances douteuses	50 000,00
TOTAL			3 897 384,98

En ce qui concerne les amortissements, les dotations augmentent par rapport au BP 2024 (+ 200 K€) du fait de l'adoption du référentiel M57 qui prévoit un amortissement au prorata temporis. Les amortissements devront être comptabilisés dès l'usage du bien et non plus l'année suivante.

Le virement à la section d'investissement connaît une hausse de près de 88% par rapport au BP 2024. La part de cet excédent reste tout de même insuffisante pour couvrir le remboursement du capital et génère à ce stade une capacité d'autofinancement.

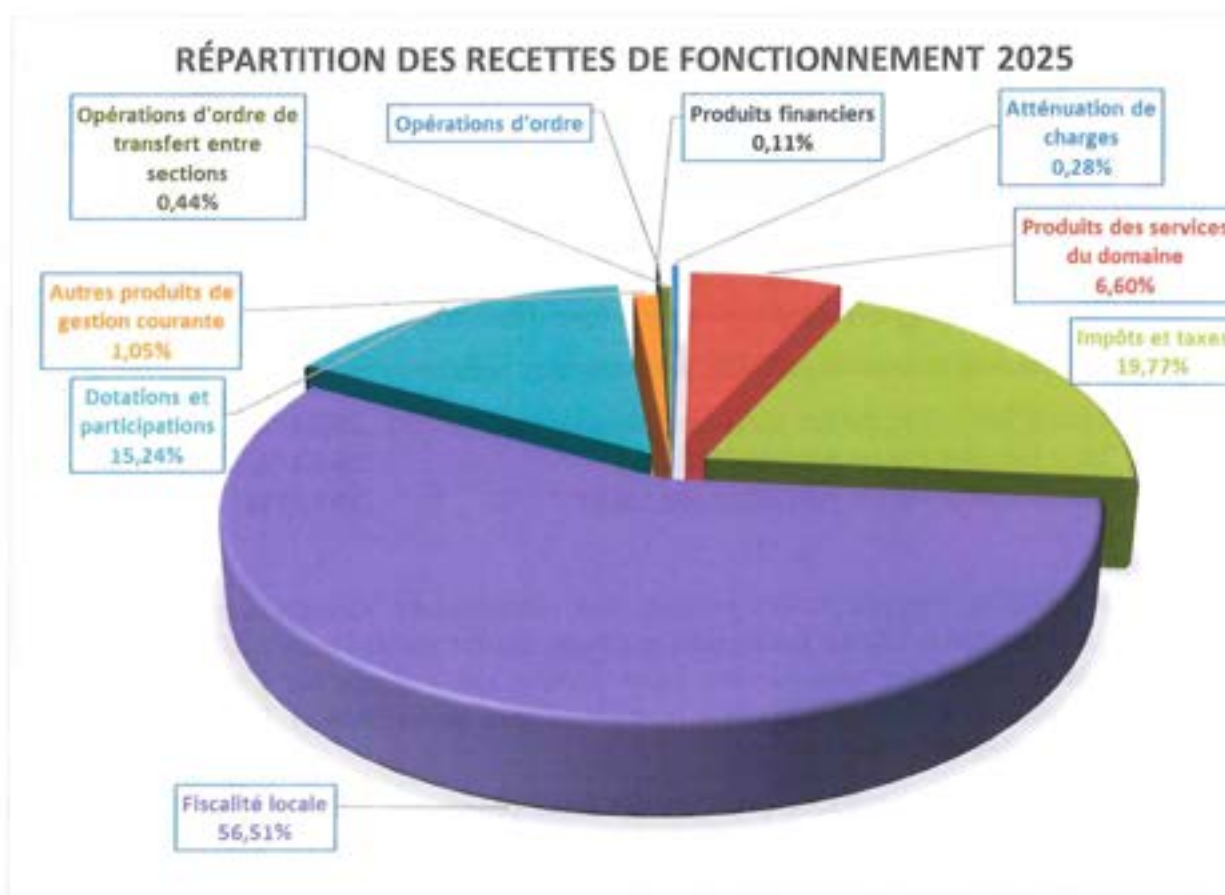
L'autofinancement devrait être ajusté positivement au moment de la reprise des résultats et de leur intégration dans le Budget supplémentaire 2024.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées au regard des hypothèses présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement sont présumées en baisse de 1.94 % par rapport à l'année 2024.

Fonctionnement Recettes par chapitre		BP 2024	BP 2025	% évolution
013	Atténuation de charges	300 000,00	115 000,00	-61,67%
70	Produits des services du domaine	2 554 243,00	2 702 163,00	5,79%
73	Impôts et taxes	8 403 369,00	8 090 352,00	-3,72%
731	Fiscalité locale	22 838 809,00	23 128 592,00	1,27%
74	Dotations et participations	6 514 042,00	6 236 573,00	-4,26%
75	Autres produits de gestion courante	296 500,00	431 577,00	45,56%
76	Produits financiers	57 280,00	44 300,00	-22,83%
77	Produits exceptionnels	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	772 221,00	180 000,00	-76,69%
TOTAUX		41 736 464,00	40 928 557,00	-1,94%



1. La fiscalité locale : 31 218 944 € au BP 2025 contre 31 242 178 au BP 2024

La fiscalité locale regroupe les chapitre 73 « impôts et taxes » et 731 « fiscalité locale » précédemment présentés.

	BP 2024	BP 2025	Variation BP2025/BP2024
CONTRIBUTIONS DIRECTES	21 517 173,00	22 125 278,00	2,83%
AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILÉS	20 000,00	20 000,00	0,00%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5 837 994,00	5 837 994,00	0,00%
FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION	2 565 375,00	2 252 358,00	-12,20%
AUTRES TAXES	0,00	33 314,00	-
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ	370 000,00	350 000,00	-5,41%
TAXES SI/ DROITS DE MUTATION OU TAXE PUBLICITÉ FONCIÈRE	900 000,00	600 000,00	-33,33%
TOTAL	31 210 542,00	31 218 944,00	0,03%

Les contributions directes constituent la principale ressource des collectivités territoriales.

Globalement, elle est estimée à 22 125 278 € et représente pour la commune de Limeil-Brévannes près de 54% des recettes réelles de fonctionnement projetées en 2025.

À la suite des différentes réformes subies ces dernières années, ces contributions directes, pour la commune de Limeil-Brévannes, se composent aujourd'hui de 3 taxes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

L'évolution du produit relatif à la fiscalité locale est soumise à quatre facteurs :

- Les taux votés ;
- La revalorisation des bases fiscales ;
- Le nombre de logements présents sur le territoire ;
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

Depuis 2014, la Ville mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux d'imposition, et ce malgré la suppression de la taxe d'habitation et l'effritement des ressources.

Cette politique sera poursuivie en 2025, avec des taux maintenus inchangés :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **29,24 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **36,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **107,41%**

Dans ce contexte, l'augmentation projetée des contributions directes sur l'exercice 2025, + 2,5 %, soit environ + 290 K€ par rapport aux bases définitives de l'année 2024, s'appuie d'une part, sur la revalorisation annuelle des bases fiscales qui s'appuie sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). Ce taux plus faible qu'en 2024 (1,7 %) s'explique par le ralentissement de l'inflation.

Et d'autre part, sur une évolution prudente des bases physiques, de l'ordre de 1% en raison de l'installation progressive des entreprises sur le parc des entrepreneurs.

S'ajoute également aux contributions directes le produit du coefficient correcteur à hauteur de 9 131 883 €, destiné à compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette enveloppe financière fera l'objet d'un réajustement au moment du BS, après la notification des bases foncières prévisionnelles par les services fiscaux de l'Etat (état 1259) et des travaux menés par la Commission communale des impôts directs (CCID) en ce qui concerne les variations physiques.

En ce qui concerne les autres ressources de la fiscalité locale, l'attribution de compensation perçue par la Métropole du Grand Paris reste stable, en raison de l'absence de transfert de compétences, et est évaluée à 5,837 M €.

S'agissant du FSRIF, le montant prévu pour 2025 est estimé à 2,252 M€, soit une diminution de 13% par rapport au BP 2024. En effet, bien que le produit final de 2024 soit identique à cette prévision 2025, une baisse par rapport au réalisé de 2023 ayant été observée, il est prudent de ne pas ajuster cette ressource.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est issue des frais payés dans le cadre d'une acquisition immobilière (1,20% du prix d'achat). Le montant encaissé par la Ville varie donc en fonction du dynamisme du marché immobilier. Ce poste de recettes moins dynamique depuis 2024, devrait à nouveau connaître une diminution en 2025, en lien avec la dégradation du marché immobilier. Il est estimé à 600 K€ (-33% par rapport au BP 2024).

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est projetée à 350 K€, soit une baisse de 6% en lien avec les baisses de la consommation énergétique des ménages constatées en 2023 et 2024, dans le cadre des mesures de sobriété énergétique.

Les autres impôts et taxes devraient être assez stables.

2. Les dotations et autres participations : 6 236 573 € au BP 2025 contre 6 514 042 € au BP 2024

Les dotations de l'Etat, qui sont les principales recettes de ce chapitre, sont en baisse globalement de 1,8 % en 2025 par rapport aux prévisions du BP 2024, malgré une croissance continue de la Dotation de Solidarité Urbaine.

	BP 2024	BP2025	Variation BP2025/BP2024
DOTATION FORFAITAIRE	2 499 328,00	2 428 369,00	-2,84%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 182 593,00	1 299 152,00	9,86%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	683 057,00	559 101,00	-18,15%
FCTVA	10 000,00	0,00	-100,00%
DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION	0,00	36,00	-
AUTRES DOTATIONS	248 871,00	220 000,00	-11,60%
PARTICIPATIONS	1 440 077,00	1 311 176,00	-8,95%
ETAT-COMPENSATION AU TITRE DES TAXES FONCIERES	404 537,00	386 660,00	-4,42%
DOTATIONS DE RECENSEMENT	5 079,00	5 079,00	0,00%
DOTATIONS POUR LES TITRES SECURISES	40 500,00	27 000,00	-33,33%
TOTAL	6 514 042,00	6 236 573,00	-4,26%

Par ailleurs, la Ville bénéficie d'allocations compensatrices au titre des taxes foncières de certaines catégories d'habitat (163K€ au BP 2025) et des locaux industriels et commerciaux (223€ au BP 2025) à la suite de la réduction de moitié de leurs valeurs locatives cadastrales actée dans l'article 4 de la loi de finances pour 2021.

S'agissant des autres participations attendues de la part des partenaires institutionnels de la Ville, sont prévues près de 1,056 M€ subventions de la CAF, 80K€ du fonds de compensation des nuisances aéroportuaires Paris-Orly et 140 K€ de la participation des collectivités aux frais de fonctionnement du SAMI.

3. La tarification des services publics locaux : 2 702 163 € au BP 2025 contre 2 554 243 € au BP 2024

Les produits des domaines correspondent principalement aux recettes perçues auprès des usagers du service public dans le cadre des missions assurées par les services publics communaux et des redevances pour utilisation du domaine public.

Liées au développement du service public et à la politique tarifaire pratiquée par la Ville, les principales natures de recettes connaissent une avancée de 5,79 %.

Elles intègrent notamment le produit des séjours, une hausse constatée sur les événements culturels avec la mise en place des abonnements.

4. Les autres recettes : 590 877 € au BP 2025 contre 653 780 € au BP 2024

Ces autres recettes connaissent une baisse de 10 %, principalement en raison des remboursements sur rémunérations ou sur charges de personnel qui ne font plus l'objet de régularisation en 2025. Elles sont détaillées de la façon suivante :

- Les recettes d'apurement des charges rattachées pour 250 K€ ;
- Les loyers versés pour occupation des logements et locaux communaux (156 K€) ;
- Les remboursements sur rémunérations ou sur charges de personnel pour 115K€ ;
- Les produits financiers liés à l'ouverture de compte à terme en 2024 pour 44 K€ ;
- Les indemnités de sinistres pour 25 K€.

5. Les recettes d'ordre : 180 000 € au BP 2025 contre 722 221 € au BP 2024

Les recettes d'ordre du chapitre 042 sont équilibrées aux dépenses d'ordre du chapitre 040 en section d'investissement. Elles varient d'une année sur l'autre au regard des opérations comptables à réaliser.

Cette enveloppe est composée de la valorisation des travaux réalisés en régie par les services techniques, de la neutralisation des subventions d'équipement (chapitre 204) et de l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 13) sur le même rythme que le bien financé.

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
042	722	TRAVAUX EN REGIE	180 000,00
		TOTAL	180 000,00

L'écart entre le BP 2025 et le BP 2024 est lié principalement à l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 13) et la neutralisation des subventions d'équipement (chapitre 204). Ces lignes seront ajoutées au BS 2025.

La section d'investissement :

15 283 090,96 € au BP 2025 contre 12 881 968, 58 € au BP 2024

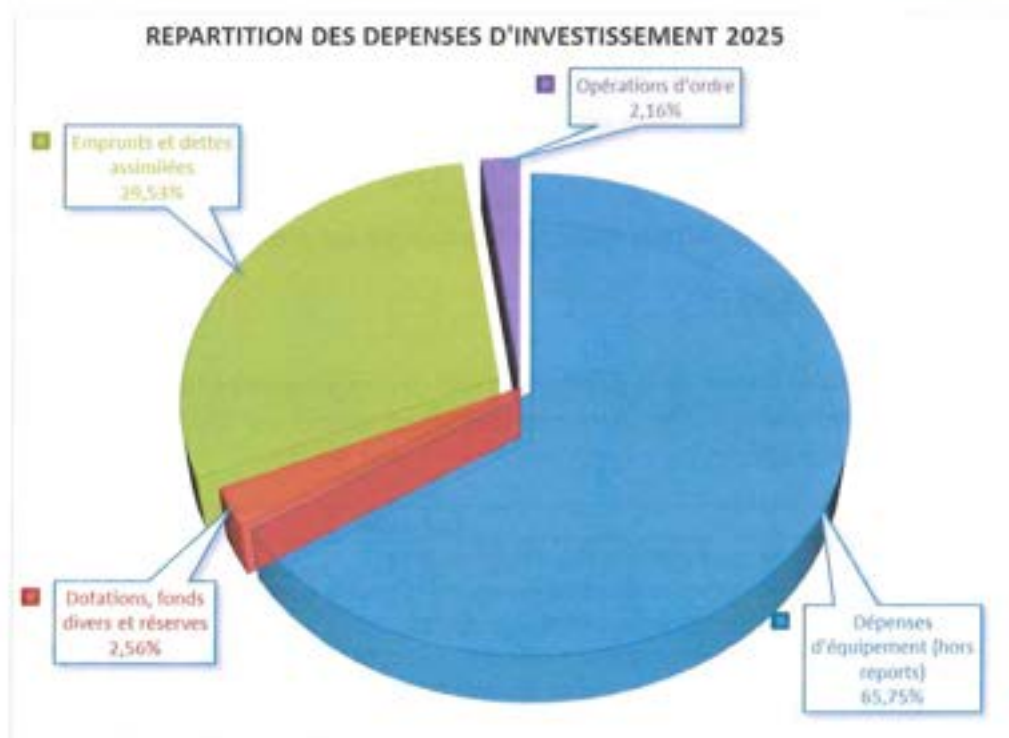
Compte tenu du vote du budget en ce début d'année, cette section intègre les nouveaux crédits 2025. Les restes à réaliser seront intégrés au budget principal de la Ville au moment du vote du Budget Supplémentaire prévu en juin 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025 PRESENTATION INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE							
	BP 2024	BP 2025	% évolution	RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	% évolution
INVESTISSEMENT	7 566 413,58	10 439 756,96	37,97%	FONDS PROPRES	2 247 878,34	2 357 384,98	4,87%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	530 970,00	194 180,00 €	-63,43%	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 403 000,00	770 000,00	-45,12%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	103 000,00	115 000,00	11,65%	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 529 943,58	5 699 464,96	-12,72%	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	844 878,34	1 587 384,98	87,88%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	3 630 000,00		SUBVENTIONS	788 703,50	2 215 585,90	180,91%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	391 112,00		13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	788 703,50	2 215 585,90	180,91%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	402 500,00	410 000,00		204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	-	-	
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	7 566 413,58	10 048 644,96	32,81%	SOUS-TOTAL	3 036 581,84	4 572 970,88	50,60%
EMPRUNTS	4 343 334,00	4 513 334,00	3,91%	EMPRUNTS	7 519 886,74	8 241 600,08	9,60%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 343 334,00	4 513 334,00	3,91%	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 519 886,74	8 241 600,08	9,60%
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECT	772 221,00	180 000,00	-76,69%	040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 112 000,00	2 310 000,00	9,38%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	150 000,00	-25,00%	024 PRODUITS DES CESSONS	13 500,00	8 520,00	-36,89%
				041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	150 000,00	-25,00%
ENSES	12 881 968,58	15 283 090,96	18,64%	TOTAL RECETTES	12 881 968,58	15 283 090,96	18,64%

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 15 283 090,96 € soit une augmentation de 18.64 % par rapport au BP 2024. Cette évolution s'explique par le fait que certains projets ont été prévu au directement BP dans un objectif de sincérité et prudence budgétaire.

	BP 2024	BP 2025	Variation BP2025/BP2024
Dépenses d'équipement (hors reports)	7 566 413,58 €	10 048 644,96 €	32,81%
Dotations, fonds divers et réserves		391 112,00	
Emprunts et dettes assimilées	4 343 334,00 €	4 513 334,00 €	3,91%
Opérations d'ordre	972 221,00 €	330 000,00 €	-66,06%
TOTAL	12 881 968,58 €	15 283 090,96 €	18,64%



1. Les dépenses d'équipement : 10 048 644,96 € au BP 2025 contre 7 566 413,58 € au BP 2024

Les dépenses d'équipement 2025 s'inscrivent dans le programme pluriannuel d'investissement 2024-2028 présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2025.

Pour mémoire, le PPI a été réajusté au regard de l'avancement des projets.

Les dépenses d'équipement sont détaillées par secteur dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation en %
Administration générale (bâtiments communaux, cimetière ...)	1 013 603,50 €	1 353 636,72 €	33,55%
Sécurité dont police municipale	973 189,08 €	565 598,24 €	-41,88%
Bâtiments et équipements scolaires	648 300,00 €	1 425 520,00 €	119,89%
Secteur Culture et Evénements	47 000,00 €	- €	-100,00%
Bâtiments et équipements sportifs	1 242 500,00 €	3 846 400,00 €	209,57%
Secteur social - Crèches et garderies	194 781,00 €	18 150,00 €	-90,68%
Acquisitions foncières	597 540,00 €	485 000,00 €	-18,83%
Aménagement - développement économique et éclairage public	489 000,00 €	630 340,00 €	28,90%
Espaces verts	86 000,00 €	4 000,00 €	-95,35%
Voirie et équipement de voirie	1 872 000,00 €	1 310 000,00 €	-30,02%
Autres immobilisations financières	402 500,00 €	410 000,00 €	1,86%
TOTAL	7 566 413,58 €	10 048 644,96 €	32,81%

Ces dépenses sont en augmentation de 32,81 % par rapport au BP 2024. Néanmoins, cette enveloppe pourra être ajustée lors des décisions modificatives infra-annuelles compte tenu des résultats qui seront intégrés et des attributions de subvention.

En tout état de cause, la Municipalité poursuit son effort d'équipement présenté lors des précédents débats d'orientations budgétaires : modernisation de certains équipements sportifs, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants Brévannais, l'aménagement des voiries et la transition écologique.

Le détail des principaux investissements par thématique est présenté ci-dessous :

➤ **Sports (3,834 M€) :**

Les investissements en faveur de la politique sportive concerneront principalement l'avancement sur le projet de construction d'un nouveau complexe sportif sur Guillaume Budé dont le coût total est estimé à 14,3 M€.

Thématique	Opération	BP 2025
Sports	Renouvellement du matériel de tonte	22 400,00
	Construction du complexe sportif Guillaume Budé	3 630 000,00
	Réfection cours de tennis stade PVC	45 000,00
	Rénovation éclairage salle multisports Gymnase Guimier	43 000,00
	Travaux de rénovation du stade PVC - Tunnel, garde corps, faïences et faux-plafonds	84 000,00
	But de handball au gymnase Lucien Leroy	4 000,00
	Réparation revêtement du sol au gymnase Lucien Leroy	6 000,00
Total		3 834 400,00

➤ **Espaces public (1,476 M€) :**

Les investissements 2025 seront consacrés aux travaux de voiries, que ce soit des travaux de gros entretien selon l'état de vétusté des voiries que des travaux de requalification ainsi que l'aménagement de la venelle Gutenberg.

Thématique	Opération	BP 2025
Espace public	Reprise de concession et travaux au cimetière	27 000,00
	Etude travaux au cimetière	15 000,00
	Gros travaux d'entretien de la voirie	975 000,00
	Requalification de l'avenue Pierre et Angèle le Hen	300 000,00
	Travaux imprévus zone brûlées	40 000,00
	Matériels de voirie	10 000,00
	Aménagement rue Gutenberg	80 000,00
	Mobiliers urbains	25 000,00
	Renouvellement matériels de voirie	4 000,00
Total		1 476 000,00

➤ **Education (1,357 M€) :**

L'éducation reste au cœur des priorités de cette mandature une enveloppe de près d'1 M€ allouée au remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Picasso.

La commune poursuit également son plan de déploiement du numérique dans ses écoles avec le renouvellement des ENI.

Parallèlement, des dépenses d'entretien des bâtiments scolaires et d'amélioration du confort de nos jeunes Brévannais sont réalisés notamment par les divers travaux listés ci-dessous :

Thématique	Opération	BP 2025
Education	Remplacement d'une partie des ENI	70 000,00
	Changement du self d'Anatole France	31 200,00
	Travaux de modernisation des écoles	45 400,00
	Remplacement des menuiseries extérieures GS Picasso	990 000,00
	Remplacement fenêtres et portes à J.L. Marquèze	220 000,00
Total		1 356 600,00

➤ **Foncier (885 K€) :**

La Ville poursuit sa démarche foncière en collaboration avec le Syndicat de l'action foncière du Val-de-Marne dans le cadre de la ZAC du centre-ville, sur laquelle une concertation sera prochainement menée :

Thématique	Opération	BP 2025
Foncier	Acquisitions par le SAF94	400 000,00
	Autres acquisitions foncières dont terrain école La Hêtraie et nouvelle base vie GPSEA	485 000,00
Total		885 000,00

➤ **Patrimoine bâti (795 K€) :**

Une enveloppe importante de 580 K€ est consacrée à la construction du local associatif, qui devrait voir le jour en 2025 au regard de l'avancement des formalités administratives requises.

Thématique	Opération	BP 2025
Patrimoine bâti	Travaux et outillages divers	62 506,72
	Travaux salle associative	580 000,00
	Acquisitions extincteurs	52 000,00
	Travaux imprévus	100 000,00
Total		794 506,72

➤ **Transition énergétique (675 K€) :**

Une véritable politique en faveur de la transition énergétique a été engagée depuis plusieurs années afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la Ville. La récente crise énergétique a confirmé l'urgence à agir. Cette politique sera donc reconduite sur l'exercice 2025, elle concernera principalement la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et des bâtiments communaux en LED.

En outre, afin de préserver l'environnement et le cadre de vie de nos Brevannais, un montant de 80 K€ est alloué en 2025 au renouvellement de la flotte automobile pour l'acquisition de 2 véhicules pour répondre aux normes environnementales, à la végétalisation et la préservation de la biodiversité (ferme pédagogique/aménagement de jardinières).

Thématique	Opération	BP 2025
Transition énergétique et Développement Durable	Renouvellement de la flotte automobile	80 000,00
	Etude de surveillance sur la qualité de l'air dans les ERP	25 000,00
	Dépenses imprévues	11 900,00
	Ferme pédagogique	500 000,00
	Remplacement luminaires divers sites (Divers écoles JLM, Mireille Darc, RL, Prévert, Curie, HDV, CTM et boîte à clou)	58 560,00
	Total	675 460,00

➤ **Sécurité (411 K€) :**

L'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2025 en faveur de la sécurité et la tranquillité de notre population est estimée à 411 K€, avec une majeure partie dédiée à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection mais aussi à l'acquisition d'une moto à destination de la Police municipale.

Thématique	Opération	BP 2025
Sécurité	Vidéoprotection 4ème phase	381 136,44
	Matériels divers	13 453,00
	Acquisition motos	17 000,00
Total		411 589,44

➤ **Moyens généraux (266 K€) :**

Cette enveloppe concerne les achats de mobilier ainsi que des investissements dans l'informatique et les télécommunications.

Thématique	Opération	BP 2025
Moyens généraux	Refonte du site internet	40 000,00
	Matériels informatiques administratif	137 900,00
	Matériels de téléphonie	20 320,00
	Autres matériels et mobiliers	43 648,80
	Concessions et droits similaires	24 180,00
Total		266 048,80

2. Le remboursement du capital de la dette : 4 513 334 € au BP 2025 contre 4 343 334 au BP 2024

Le remboursement de l'emprunt est prévu à hauteur de 4 513 334 € pour l'année 2024, en stabilité par rapport au BP 2024. Cette prévision intègre, une prévision de remboursement de capital lié aux emprunts qui seraient contractés en 2025.

3. Les opérations d'ordre : 180 000 € au BP 2025 contre 722 221 € au BP 2024

Il s'agit des mêmes opérations comptables que celles comptabilisées en recettes de fonctionnement (cf : I.B.5 Les recettes d'ordre).

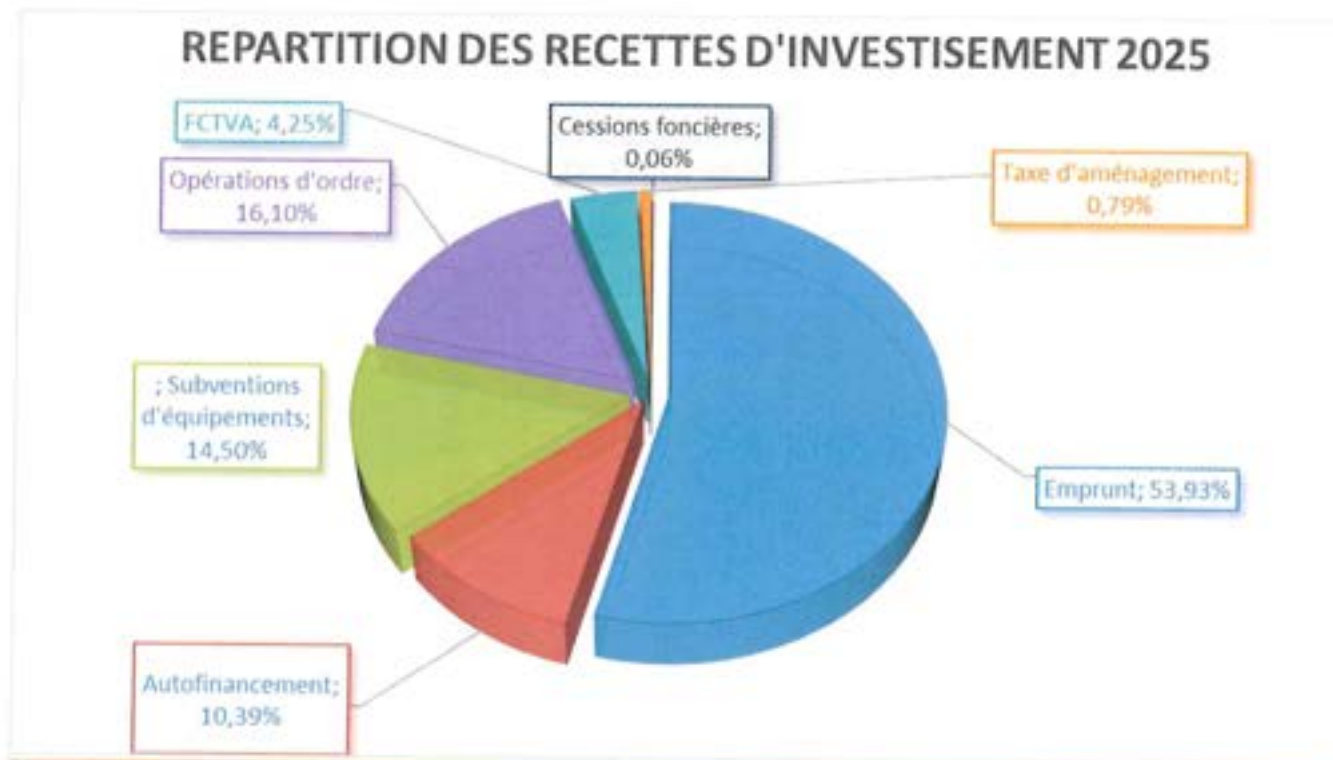
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	2313	TRAVAUX EN REGIE	180 000,00
		TOTAL	180 000,00

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 projetées au BP 2025 s'élèvent à 15 283 090,96 € et se répartissent selon les postes suivants :

	BP 2024	BP 2025	Variation BP2025/BP2024
Emprunt	7 519 886,74 €	8 241 600,08 €	9,60%
Autofinancement	844 878,34 €	1 587 384,98 €	87,88%
Subventions d'équipements	788 703,50 €	2 215 585,90 €	180,91%
Opérations d'ordre	2 312 000,00 €	2 460 000,00 €	6,40%
FCTVA	500 000,00 €	650 000,00 €	30,00%
Taxe d'aménagement	903 000,00 €	120 000,00 €	-86,71%
Cessions foncières	13 500,00 €	8 520,00 €	-36,89%
TOTAL	12 881 968,58 €	15 283 090,96 €	18,64%

A ce stade, l'emprunt reste la principale ressource des dépenses d'investissement (54%) mais sa part devrait s'amoinrir au regard des différentes étapes budgétaires prévues sur l'année 2025 (budget supplémentaire, décisions modificatives...) et des attributions complémentaires des subventions reçues au cours de l'année.



1. Les recettes fiscales : 770 000 € au BP 2025 contre 1 403 000 € au BP 2024

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'équipement réalisées en 2023 (N-2) se chiffre à 650 000 €, en augmentation par rapport au BP 2024, au regard des dépenses réalisées et en intégrant l'abaissement de 2 points du taux de FCTVA qui était prévue dans le projet de Loi de Finances pour 2025.

L'autre ressource fiscale qui est liée à l'investissement concerne la taxe d'aménagement évaluée à 120 000 € en 2025.

2. Les subventions d'équipements : 2 215 585,90 € au BP 2025 contre 788 703,50 € au BP 2024

Dans un contexte extrêmement tendu pour les collectivités, la Ville financera une partie de son programme d'investissement décliné partiellement sur l'année 2025 par des co-financements. Cette démarche de recherche systématique de co-financements permettra de réduire le recours à l'emprunt sur l'année 2025 et préserver la situation financière de la collectivité.

Ce poste de recettes bénéficie d'une hausse de 180 % par rapport au BP 2024. Cette prévision a été construite sur la base des dossiers déposés par les services de la Ville sur les dispositifs de subventionnements pérennes.

La prévision 2025 est composée principalement des subventions suivantes :

- 990 K€ de subvention d'Aéroport de Paris pour les menuiseries extérieures du groupe scolaire Picasso ;
- 750 K€ sollicités auprès de la MGP dans le cadre de l'aménagement de la ferme pédagogique ;
- 200 K€ de produit des amendes, en stabilité par rapport au BP 2024.
- 190 K € en prévision de financement, par la Préfecture du Val-de-Marne et la Région IDF de la phase 5 du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire ;
- 84 K€ sollicités auprès de la MGP dans le cadre des projets numériques de la Ville (ENI, refonte du site internet, logiciel de gestion des salles municipales)

D'autres dossiers seront préparés et déposés en cours d'année, notamment celui sur le complexe sportif Guillaume Budé. Ils permettront d'ajuster cette prévision lors d'une étape budgétaire ultérieure.

3. L'emprunt : 8 230 486,08 € au BP 2025 contre 7 519 886,74 € au BP 2024

En 2024, malgré un besoin d'emprunt d'équilibre prévu à hauteur d'environ 5 M€, la Ville a puisé dans son fonds de roulement et n'a emprunté que 2 M€ permettant d'alléger la charge de la dette sur les budgets des années suivantes compte tenu des taux qui restent encore très élevés.

L'emprunt d'équilibre inscrit dans ce budget primitif est, comme chaque année, un chiffre prévisionnel.

L'excédent de l'exercice 2024 connu et affecté après le vote du compte administratif, sera intégré dans le budget supplémentaire 2025 et diminuera ce montant en conséquence.

En outre, le contexte économique ayant pour incidence une décrue très lente des taux d'intérêts nécessite d'apporter une attention particulière sur ce besoin réel d'emprunt.

C'est pourquoi, l'actualisation des prévisions d'exécution du budget 2025 tout au long de l'année ainsi que la recherche systématique de co-financement auront également une incidence sur cette prévision 2025.

4. Les recettes d'ordre : 158 520 € au BP 2025 contre 213 500 € au BP 2024

Il s'agit de recettes d'ordre qui sont réalisées pour le transfert des études au chapitre 23 (travaux en cours) lorsqu'elles sont suivies de travaux pour 150 000 € et de cessions immobilières (chemin rural) pour 8 520 €.

Ce montant fera l'objet d'un ajustement au BS au regard des études réalisées sur le projet de complexe sportif Guillaume Budé et qui devront faire l'objet d'un transfert sur le chapitre 23.

5. L'autofinancement : 3 897 384,98 € au BP 2025 contre 844 878,34 € au BP 2024

L'autofinancement résulte du solde positif entre les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) et les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre). Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section qui doivent être identiques en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement et se répartit comme suit :

- Solde positif entre Recettes de fonctionnement (RF) et Dépenses de fonctionnement (DF) : 1 587 384,98 €
- Dotations aux amortissements : 2 200 000, 00 €
- Provisions : 110 000 €

La capacité d'autofinancement

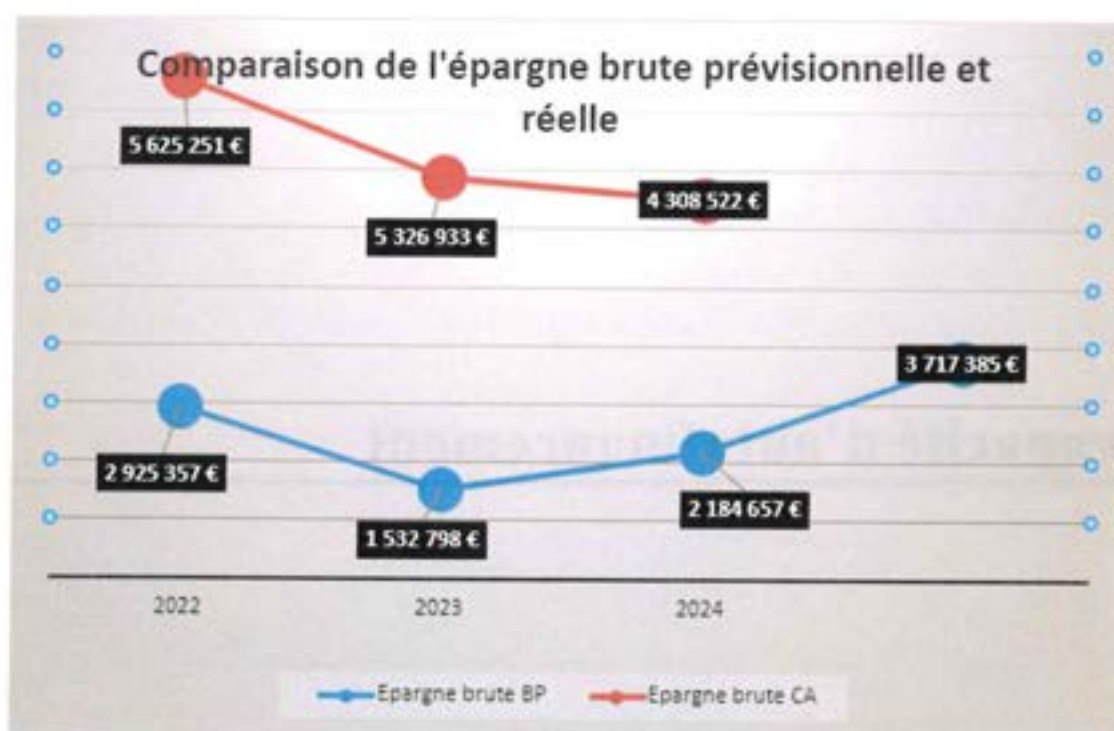
L'épargne brute représente les ressources dégagées de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

Elle témoigne :

- De l'aisance de la section de fonctionnement ;
- De la capacité de la Ville à se désendetter ou à investir.

Le budget primitif 2025 arrête une épargne brute à 3,717 M€ contre 2,185 M€ au BP 2024.

La poursuite de la gestion rigoureuse menée par la Ville tout au long de l'année permettra d'augmenter cette épargne, comme l'illustre le graphique ci-dessous, afin de croître la part des fonds propres participant au financement de ses investissements.



En outre, la part de l'affectation des résultats de clôture 2024 et cumulés des années antérieures sur l'année 2025 devrait réduire le besoin réel d'emprunt et maintenir la situation financière de la Ville.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal, lors de sa séance du 9 janvier 2025, d'adopter le budget primitif de la Ville au titre de l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'investissement : 15 283 090,96 €,
- Section de fonctionnement : 40 928 557,00 €

Soit un budget global pour l'année 2025 de 56 211 647.96€